

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 52 (1944)

Heft: 36

Vereinsnachrichten: Tagesbefehl

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ROTE KREUZ LA CROIX-ROUGE

Croce-Rossa

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes
und des Schweizerischen Samariterbundes.

Organe officiel de la Croix-Rouge suisse
et de l'Alliance suisse des Samaritains.



Crusch-Cotschna

Organo della Croce-Rossa svizzera e
della Federazione svizzera dei Samaritani.

Organ da la Crusch-Cotschna svizra e
de la Lia svizra dals Samaritans.

Herausgegeben vom Schweizerischen Roten Kreuz - Edité par la Croix-Rouge suisse - Pubblicato dalla Croce-Rossa svizzera - Edit da la Crusch-Cotschna svizra

Rotkreuzchefarzt - Médecin-chef de la Croix-Rouge - Medico capo della Croce-Rossa

Französische Samariter und Feuerwehrleute,

die sogenannte «Selbstschutz-Organisation», leisten bei einem Fliegerangriff die erste Hilfe.

Des samaritains français et des pompiers

donnent les premiers secours après un bombardement. (Foto ATP-Bilderdienst.)



Im Zeitpunkt, wo neue Truppen unter die Fahnen gerufen wurden, erliess der General folgenden

Tagesbefehl

Soldaten,

In meinen letzten Tagesbefehlen habe ich gesagt, dass die Bereitschaft der Armee sich jederzeit der Lage anpassen müsse, indem schon morgen der Ruf an sie ergehen könne.

Diese Stunde ist nun für einen Teil derselben gekommen und zwar fünf Jahre nach der Mobilmachung von 1939. So erleben wir diesen Jahrestag unter den Waffen oder die zu Hause Gebliebenen in der Bereitschaft, um, wenn nötig, jeden Augenblick einrücken zu können.

Die einberufenen Truppen erhalten zum Teil neue Aufgaben zugewiesen. Die Ereignisse können sich überstürzen. Um so ausgeprägter muss Euch jene geistige Beweglichkeit und vor allem den militärischen Führern jenes Anpassungsvermögen eigen sein, die gegen Unvorhergesehenes wappnen. Alles, was wir in den letzten Jahren gelernt, vorbereitet und gebaut haben, wird zudem nützlich und notwendig sein: An der Grenze, im Mittelland und im Reduit.

Die Lage gleicht gewissermassen derjenigen von 1940. Ihr seid inzwischen erfahrener und ruhiger und damit stärker geworden.

In unserer unmittelbaren Nähe schlagen sich grosse Armeen, Erprobte Feldherren, tapfere Soldaten stehen einander gegenüber; viele davon fallen auf den Schlachtfeldern, in den Ländern herrscht Not.

Soldaten, denkt immer daran! Dies wird Euch helfen, Eure Pflicht zu erfüllen, die damit verbundenen Opfer auf Euch zu nehmen, um damit auch über die Landesgrenzen hinaus für unsere freie Heimat Ehre einzulegen und Achtung zu gewinnen.

General Guisan.

Au moment où de nouvelles unités sont appelées sous les drapeaux, le Général a adressé aux troupes l'

Ordre du jour

suivant:

Soldats,

Dans mes derniers ordres du jour, je vous ai montré que notre effort doit, sans cesse, s'adapter à la situation, qu'il faut être prêt à temps et que demain peut sonner l'heure du rappel.

Cette heure est venue pour une partie de l'Armée: cinq ans après la mobilisation de 1939. C'est donc sous les armes que nous vivons cet anniversaire, ou, pour ceux qui se trouvent au foyer, prêts à rejoindre à tout instant.

Les troupes appelées en service reçoivent des missions en partie nouvelles. Les événements se précipitent. Il faut, aujourd'hui, posséder cette mobilité, et vous, les chefs, cette souplesse d'esprit qui permettent de parer à l'imprévu. Tout, néanmoins, ce que nous avons appris, préparé et construit au cours de ces dernières années, demeure utile ou nécessaire: à la frontière, sur le plateau, dans le réduit.

Si la situation évoque, à certains égards, celle de 1940, vous êtes, depuis lors, devenus plus expérimentés et plus calmes, donc plus forts.

Près de nous, de grandes armées manœuvrent et se battent; des chefs et des soldats valeureux s'affrontent; des hommes tombent sur le champ de bataille; des populations souffrent.

Ne cessez pas d'y songer. Cela vous aidera, Soldats, à remplir votre devoir, à consentir les sacrifices qu'il exige, et à faire respecter, au delà de ses frontières, le Pays libre que nous servons.

Général Guisan.

Le matériel sanitaire et la Croix-Rouge suisse

Bref exposé présenté par le lieutenant-colonel H. Spengler, pharmacien en chef de l'Armée, à l'assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse réunie à Olten le 18 juin 1944.

C'est avec un vif plaisir que j'ai acquiescé à la demande du Comité central de parler, à cette assemblée, du matériel sanitaire en rapport avec la Croix-Rouge suisse et ses sections. Voici les raisons qui ont été pour moi déterminantes:

Tout d'abord, vous avez le droit de savoir quel usage il a été fait du nombreux matériel que les sections ont mis à la disposition de la Centrale du matériel de la Croix-Rouge.

Puis l'occasion m'est offerte de vous renseigner, en ma qualité d'officier responsable du matériel sanitaire, sur l'état dans lequel se trouve actuellement le matériel prêté à l'Armée.

Enfin, nous pouvons examiner la question de savoir si l'Armée a encore d'autres besoins, et comment, dans ce cas, vous pouvez aider à y faire face.

L'obligation, pour la Croix-Rouge, de mettre du matériel à la disposition du Service de santé de l'Armée découle clairement de ses statuts et du règlement du Service de santé.

L'article 5 des statuts prévoit que «pendant le service actif, la Croix-Rouge suisse a pour tâche principale de mettre à la disposition du Service de santé de l'Armée du personnel et du matériel pour le seconder et le compléter».

Le § 505, al. 2 du règlement du Service de santé, s'exprime ainsi: «Pendant le service actif, la tâche principale de la Croix-Rouge suisse consiste à mettre ses moyens de secours en personnel et en matériel à la disposition de l'Armée».

Ces dispositions justifient l'intérêt vital que nos officiers sanitaires portent à la Croix-Rouge suisse. Une longue expérience acquise avant la guerre nous enseigne en effet que, chez nous aussi, les besoins du Service de santé de l'Armée sont toujours les derniers à être pris en considération. C'est dans la nature des choses. Les crédits limités mis en temps normal à la disposition de l'Armée doivent être en premier lieu affectés à l'équipement et à l'armement de la troupe combattante.

Aussi est-il compréhensible que le médecin-chef de l'Armée ait demandé à la Croix-Rouge suisse de prendre, conformément aux obligations qu'elle a contractées, toutes ses dispositions pour être à même de fournir à l'Armée toute l'aide possible en matériel, ne cessant de répéter que le Service de santé ne peut fonctionner de façon parfaite que si son personnel qualifié dispose d'un matériel suffisant.

Il convient de relever ici que le médecin-chef de la Croix-Rouge a demandé à la Croix-Rouge suisse de prendre, conformément aux obligations qu'elle a contractées, toutes ses dispositions pour être à même de fournir à l'Armée toute l'aide possible en matériel, ne cessant de répéter que le Service de santé ne peut fonctionner de façon parfaite que si son personnel qualifié dispose d'un matériel suffisant.

Nous savons tous que si la Croix-Rouge suisse n'a pas dormi dans un lit de roses les dernières années de l'entre-deux-guerres, le mérite en revient principalement au colonel Denzler, qui réveillait avec insistance, par bonheur encore juste au bon moment, aussi bien la Direction centrale que les sections. Pour mon compte, je me rappelle non sans gratitude cette période d'intense collaboration avec le colonel Denzler. Depuis de nombreuses années déjà, j'étais son bras droit en dehors du service, et lorsqu'il devint médecin-chef de la Croix-Rouge, il était tout naturel que je devais plus que jamais collaborer! Au cours d'innombrables soirées, conférences, séances et essais, bien du matériel a été normalisé, modifié, voire même conçu d'une façon totalement différente, tels que, par exemple, l'actuel lit d'armée pliable, la table de nuit pliable, etc. En même temps que

Dir will ich willig Amboss sein

Dir will ich willig Amboss sein.

Und unter Deinem Hammerschwingen

form Du mich endlich formenrein,

lass Schlag um Schlag auf mich erklingen!

Dein Feuer soll mich heiss durchglühn

mit tausend reinigenden Bränden,

bis durch Dein meisterliches Müh'n

ich leuchten darf in Deinen Händen

Erwin Schnitzer.

les comités de dames étaient fondés, des programmes de travail étaient élaborés dont l'introduction fut proposée à d'autres sections.

Le travail accompli à cette époque m'a été d'un secours extrêmement précieux. Il m'a en effet permis d'être plus tard tout naturellement exactement au courant du matériel dont la Croix-Rouge disposait, et en quelles quantités.

Quel est le matériel que la Croix-Rouge a dû prêter à l'Armée?

Pour le matériel sanitaire, nous distinguons deux catégories bien déterminées: le matériel de consommation et le matériel d'usage permanent.

Dans la première catégorie, nous avons: les médicaments, les produits chimiques et les drogues, les pansements, les sérums et les vaccins, etc., c'est-à-dire tous les articles qui ne peuvent servir qu'une seule fois, ou éventuellement plusieurs fois, autrement dit qui se consomment. C'est, bien entendu, à l'Armée qu'incombe exclusivement l'acquisition de ces articles.

Le matériel usuel comprend: les objets nécessaires pour malades, les montures de lit, la literie, le linge pour malades et gardes-malades, les ustensiles, les appareils, les instruments, les échelles pour malades, les moyens de transport, le matériel de cuisine, etc.

Ce dont l'Armée était insuffisamment dotée, c'était de montures de lit et de linge. Non seulement les crédits manquaient, mais il n'y avait au surplus pas de place pour entreposer ce matériel encombrant, et il n'a pas paru utile d'en prévoir. En effet, on admettait généralement autrefois qu'il suffirait de recourir aux hôtels pour pouvoir disposer des lits et de la literie nécessaires. Les 100'000 lits d'hôtel semblaient largement suffire aux besoins de l'Armée en temps de guerre. La réflexion et, surtout, l'expérience, ont montré que cette conception était erronée.

En temps de neutralité armée, où il n'y a pas de possibilités de réquisition, l'utilisation des hôtels présentait bien des complications; elle était surtout coûteuse. L'usure du linge dans une exploitation hospitalière de l'envergure d'un établissement sanitaire militaire (ESM) est naturellement beaucoup plus forte que dans un hôtel. Aussi, les hôteliers devaient réclamer une indemnité équitable pour l'usure du matériel; cette indemnité a été fixée à 25 % par an, en plus d'un intérêt pour l'utilisation du matériel. Nous savions, bien entendu, qu'on ne pouvait guère attendre des soldats qu'ils aient des locaux le même soin qu'un hôte. C'est pourquoi nous avons prévu des amortissements ou indemnités correspondants.

Lorsque l'Armée prit position dans le Réduit, les hôtels perdirent beaucoup de leur importance pour le Service de santé de l'Armée, car une grande partie d'entre eux se trouvaient en dehors de la zone du Réduit.

Les lits, les montures de lit et le linge dont la Croix-Rouge et ses sections avaient fait l'acquisition revêtirent alors une très grande importance, lorsqu'il fallut installer les nouvelles baraques ESM. Un établissement sanitaire militaire équipé pour le temps de guerre compte un personnel de quelque 1500 à 2000 personnes et doit pouvoir accueillir 4 à 5000 blessés et malades. La plupart des blessés, comme aussi le personnel, féminin tout au moins, devraient pouvoir dormir dans des lits. Nous fûmes alors extrêmement heureux de pouvoir puiser dans les réserves de la Croix-Rouge. Vu la pénurie des textiles, il ne nous aurait même plus été possible de nous procurer les grosses quantités de linge dont nous avions besoin.

Qu'on songe à l'indispensable: draps de lit, trois par lit, couvertures de laine, chemises de malade, essuie-mains, blouses de médecin, tabliers de garde-malades, etc.

Toutefois, nous n'avons pas seulement utilisé du matériel de la Croix-Rouge pour les établissements sanitaires militaires, qui en ont été les principaux bénéficiaires, mais aussi, constamment, pour les infirmeries de la troupe ainsi que pour les hôpitaux centraux.

Suivant l'ordre express du médecin-chef de l'Armée, le matériel nécessaire aux infirmeries de la troupe doit être requis sur place.